

**Commune de Vich, Procès-verbal No 8, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 10 octobre 2023 à 20h00**

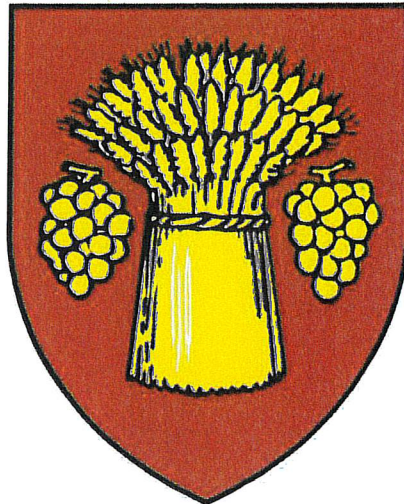


Table des matières

1. Appel nominal	69
2. Adoption du procès-verbal du 20.06.2023.....	69
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	69
4. Intervention des délégués des instances intercommunales.....	69
5. Préavis n°01/2023-2024 – Règlement général de Police	72
6. Préavis n°02/2023-2024 - Arrêté d'imposition pour l'année 2024	73
7. Préavis n°03/2023-2024 – Demande de crédit complémentaire de 62'000 CHF pour le plan d'affectation communal (PACOM)	73
8. Election d'un membre pour la commission des finances (démission M. MEYER)....	74
9. Election d'un délégué pour l'AISE (démission M ^{me} RUBIN)	75
10. Nomination d'une commission des affaires régionales.....	75
11. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	75
12. Communications Municipales.....	76
13. Communications du bureau.....	78
14. Divers et Propositions individuelles.....	79
15. Clôture de la séance.....	79

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduite par M^{me} **la Syndique**.

Il précise qu'il a proposé de modifier la disposition des chaises dans la salle, ceci permettra de mieux se voir les uns les autres avec cette forme d'arc de cercle. Également de pouvoir mieux différencier la partie de derrière avec les auditeurs et observateurs. Enfin, afin de garantir un contrôle des présences, il précise que les retardataires rentreront par l'entrée unique de la porte de devant et le **Président** se donne le droit de refuser un retardataire avec un retard hors du raisonnable. Il a confirmé avec la **Préfecture**, il n'y a pas la possibilité de ne pas voter. Par conséquent, ceux qui ne votent pas seront comptabilisés comme abstention. Les **scrutatrices** compteront, chacune, toutes les mains levées, raison pour laquelle tous les cartons de vote sont jaunes et ceci permettra un contrôle croisé de comptabilisation des votes.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **31** membres présents sur 36, 4 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20.06.2023.

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou des remarques. Les corrections de M^{me} **la Syndique** ont été apportées et seront insérées dans le PV. Paragraphe 10, le nom **SCHACHER** sera corrigé et la parcelle 13 en lieu de 43.

Nous passons au vote.

Le procès-verbal 20.06.2023 est accepté avec 29 OUI, 0 NON, 1 abstention

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des modifications ou questions.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité 30 OUI

Le **Président** indique que nous avons eu trois décès dans la Commune M. **Michel GUEX**, ancien membre du Conseil Général depuis 1988 et Président du Conseil Général de 1992 à 2011, M. **Mauritz BLUM** ancien membre du Conseil Général également et M. **Heinz HEINIGER**. L'Assemblée se lève et nous observons une minute de silence.

4. INTERVENTION DES DÉLÉGUÉS DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

ORPCI

Délégué M. **Claudio GRECO** dernière séance le 27 septembre 2023, délégué de la Municipalité M. **Richard STOECKLIN**.

Fonctionnement du Conseil Intercommunal de l'ORPC Nyon :

- 47 Communes participantes (42 présentes au dernier Conseil Intercommunal)

- 1 représentant du législatif et 1 représentant de l'exécutif par Commune
- 1 CODIR permanent de 9 membres
- 1 bureau permanent de 7 membres + 1 secrétaire
- 1 commission permanente de gestion & finances de 5 membres
- Diverses commissions ad hoc en fonction des objets à traiter

Il précise que les votes sont répartis en fonction de la taille de la Commune et du nombre d'habitant, donc Vich a une seule voie. Le CODIR ayant droit à un siège fixe sont les Communes de Nyon, Gland et Rolle, après les six sièges restants sont répartis en fonction des votes, des situations, des alliances ceci est variable. Concernant le Budget de l'ORPC :

- En 2024 : approbation de CHF 2'339'000.- par an
 - Population en 2022 : 105'290 habitants pour le district
 - Coût de fonctionnement par habitant : CHF 22,21 par an
 - Evolution en légère hausse : cible de 20.- /hab/an sur les 3 dernières années
 - Pour Vich : environ CHF 26'000.-/an
- Mise en conformité et adaptation du Centre d'Engagement de Prangins :
- Bâtiment, anciennement appartenant à la RTS, propriété de la Confédération ; ce bâtiment a été loué par un bail de 30 ans pour l'ORPC, mais ce bâtiment reste propriété de la Confédération et n'était pas adapté. Pour cette adaptation :
 - Déménagement en 2016,
 - Premiers travaux en 2018, pour environ 1 million avec 2 préavis déjà réalisés pour modifier le bâtiment
 - Nouveau préavis 2023 : de CHF 900'000.- principalement pour recouvrir aux besoins de la police du feu, d'accès, de circulation du bâtiment etc.
 - 4^{ème} préavis à prévoir pour rendre le bâtiment complètement opérationnel
 - Investissements conséquents mais nécessaires. Un loyer de 18'000 CHF par année a été convenu, d'où l'intérêt de rester dans ce bâtiment et de le rendre opérationnel. Pour exemple, à Morges ils payent 150'000 CHF par an. Mais ce bâtiment est trop grand pour l'utilité de l'ORPC, du coup il recherche des locataires potentiels pour optimiser les coûts d'exploitation. En zone agricole, plutôt des services, comme un atelier mécanique pour des machines agricoles, ou des organisations d'intervention d'urgence, des CFF, des pompiers, des ambulances, une petite PME serait inenvisageable.

Evolution de l'ORPC Vaud :

- Implications fédérales (effectifs, armée, service civil). Que devient l'ORPC ? est-ce qu'elle va intégrer l'armée etc.
- Implications cantonales (synergies entre ORPC, regroupement des moyens, centralisation de la conduite). Aujourd'hui les ORPC veulent rester indépendante.
- Pas de consensus politique sur le projet TETRIS, qui prévoyait le regroupement des ORPC. Le scénario possible est que nous nous rapprochions de Morges, mais est-ce que c'est Vich qui va à Morges ou le contraire.
- Incertitudes pour l'ORPC Nyon, la location du bâtiment est prévue jusqu'en 2045
- Retards et adaptations à prévoir
- Impact sur le bâtiment
- Impact sur l'organisation, l'intervention et l'ancrage régional

M. **Luigi LONGHI** demande quelle est la mission de l'ORPC ? M. **Claudio GRECO** répond que c'est la protection civile, une branche sous la responsabilité du Canton. Les missions sont diverses. M. Greco cite les exemples suivants : les interventions en cas de guerre la gestion des abris de protection civile, les travaux d'aménagement en cas d'inondations, le délestage des forces de l'ordre dans le cas d'accidents d'ampleurs sur l'autoroute en, l'accueil des réfugiés ukrainiens, exploitation des centres de vaccination durant la période COVID, contrôle de la circulation et parking durant Paléo.

RAT

Délégué M. **Michel PEIRIS** précise que les 16 Communes membres sont *Arzier - Le Muids, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, St-Cergue, St-George, Trélex et Vich.*

Les représentants pour Vich : sont la Syndique M^{me} **Antonella SALAMIN** et lui-même.

Dans la séance du 27.09.2023 : un préavis, l'adoption du budget 2024

- 1'600 places d'accueil offertes pour les enfants âgés entre 2 mois et 12 ans, soit entre les crèches et le parascolaire.
- Une étude indique par projection qu'il manquera 500 places en 2030. Ceci est un point de réflexion du RAT.
- Participation aux frais d'inscription :
 - Parents : 60%
 - Communes : environ 30% avec un plafond de 40% maximum.
 - Confédération, Canton et FAJE : 10%
- Les charges du RAT sont sur une tendance à la hausse, notamment avec des charges informatiques, l'adaptation salariale et de plus en plus d'éléments rentrent dans son périmètre.
- Cette association est un « paquebot » avec de nombreuses Communes et il est difficile d'influencer certains points.
- Pas d'augmentation des frais pour les parents Vichois prévu dans l'immédiat, mais cela ne semble pas exclu pour l'année prochaine.

Il indique que lui-même avait deux enfants concernés par le RAT il y a quelque temps. Il se porte volontaire pour relayer au Conseil Intercommunal les problématiques qui lui seront adressées.

M. **Romain HADORN** demande combien de personnes travaillent dans ces structures ? M. **Michel PEIRIS** ne sait pas exactement. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique qu'il est difficile de connaître ce nombre car il y a plusieurs structures, tel que les crèches, les mamans de jour et le parascolaire et comme soulevé par M. **PEIRIS** il s'agit d'un paquebot immense avec des changements constants en personnel.

M. **Christian BRONSIL** demande quels sont les nouveaux éléments qui rentrent dans le périmètre du budget ? M. **Michel PEIRIS** répond qu'un élément l'a surpris à la 1^{ère} page du budget c'est l'intelligence artificielle, qui nécessite une sensibilisation des enfants à cette intelligence artificielle. Aussi, une spécialiste a été recrutée pour détecter les problèmes de développement des enfants précocement. Ce sont des intentions nobles, mais qui induiront forcément des coûts supplémentaires.

M. **Marcel MIESEN** demande si le RAT est obligé de trouver les 500 places ? M. **Michel PEIRIS** répond qu'une Loi a été votée pour assurer les journées en continues, donc il essaye d'aller dans cette optique de trouver une solution de garde.

M. **Cyrille GHISTE** demande quel est le pouvoir d'influence au Conseil Intercommunal pour la Commune de Vich ? M. **Michel PEIRIS** explique que Vich a deux voix par M^{me} la **Syndique** et une par lui-même, mais sur les 16 Communes c'est un petit « pouvoir ». M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que le RAT est assez à l'écoute, la volonté de faire de belles choses mais tout en respectant les coûts.

M^{me} **Margherita DORNIER** demande d'où viennent les 500 enfants supplémentaire, augmentation des naissances ? moins d'enfants qui restent à la maison ? M. **Michel PEIRIS** précise que c'est une projection d'une analyse de l'évolution de la population.

SDIS

Délégué M. **Luigi LONGHI**



Prochaine séance de recrutement le 2.11.2023. Actuellement des pourparlers avec la Commune de Gland pour agrandir les locaux du SDIS. Du matériel supplémentaire et des problèmes pour entreposer et ranger le matériel.

M^{me} **Belinda SCHAER** demande la tranche d'âge pour incorporer les pompiers ? M. **Luigi LONGHI** répond que l'âge minimum est 18 ans et qu'il n'y a pas vraiment d'âge limite mais qu'il est nécessaire d'être en forme physique et résidant dans les Communes concernées.

AISE

Réunion prévue fin octobre, résumé au prochain conseil en décembre.

APEC

M. **Olivier MONACHON** délégué était excusé, donc c'est M. **Jean-Claude BISSAT** qui nous explique que les discussions étaient autour de la future construction de la STEP au Lavasson. Le projet est bien établi, mais reste un problème de plan d'affectation qui n'est pas finalisé. Cette nouvelle station sera onéreuse, donc le coût équivalent/habitant sera en augmentation. Il y a eu du changement dans la Direction M. **Yves REYMOND** président du CODIR a démissionné, il est remplacé par M. **Cédric MARZER**. M. **Thierry GENOU** président du CI a démissionné et c'est le vice-président qui prend le relai jusqu'au prochain Conseil Intercommunal.

5. PRÉAVIS N°01/2023-2024 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE

Le **Président** donne la parole à la commission ad'hoc. Lecture du rapport de la commission ad'hoc – règlement général de Police par M. **Anthony PINZELLI**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°01/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Margherita DORNIER** demande quelles sont les modifications majeures ? M. **Anthony PINZELLI** répond pour exemple que la table des matières était inexistante, ils l'ont fait insérer. Des modifications de style, comme le 30 écrit en lettre plutôt qu'en chiffre. L'ajout d'un article qui stipule que le droit cantonal et le droit fédéral sont supérieurs au droit communal. Modification de la durée pour les autorisations communales sur l'utilisation du domaine public qui diminue de 3 à 1 an. Les montants d'amende d'ordre ont été ajustés pour la Commune et l'ajout d'amende d'ordre spécifique à la gestion des déchets. Le mot souillure a été remplacé par excrément. Si un jour il y a un marché, les horaires de 13h ont été acceptés en lieu de 16h. Dans la police des magasins avec articles, la référence pour Vich est adaptée avec les horaires de ce règlement. Un article pour l'accès des services d'urgence en cas de manifestation a été ajouté. Autrement, ce règlement est calqué sur le modèle type du Canton.

M. **Cyrille GHISTE** remarque une petite erreur art 59 point d à la page 29 « vagabonder entre 22h et 6h.3 ». Il remercie l'excellent travail pour ce règlement.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°01/2023-2024 est accepté à l'unanimité avec 30 OUI

6. PRÉAVIS N°02/2023-2024 - ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2024

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **André JAQUET**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°02/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

Le Préavis n°02/2023-2024 est accepté avec 28 OUI, 1 NON, 1 abstention

7. PRÉAVIS N°03/2023-2024 – DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE 62'000 CHF POUR LE PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M^{me} **Carol WUERSCH** explique qu'en 2019 il y avait le projet d'intention de la Commune. De 2020-2022 la Municipalité a travaillé pour finaliser le PACOM, ainsi que le règlement des polices de construction. Elle avait demandé au Canton de sortir du plan contact d'agglomération (PCA) en 2019. En 2023, l'autorisation a été acceptée et la finalisation du PACOM était possible. À la suite de cette sortie, l'adaptation du PACOM sera nécessaire et sera ensuite présentée à la commission d'urbanisme avant de l'envoyer en examen préalable au Canton. Après les modifications nécessaires suite au retour du Canton, le PACOM sera mis à l'enquête publique. Une séance d'information à la population sera prévue pour une meilleure compréhension des enjeux. Il s'ensuivra le traitement des oppositions et des conciliations et enfin l'adoption ou non du préavis devant le Conseil Communal, avant l'envoi à la DGTL pour sa finalisation. Le Canton a souvent demandé des études supplémentaires, notamment sur les espaces des eaux, ceci a retardé le projet et augmenté les coûts. Après l'envoi au Canton, il faudra attendre environ neuf à douze mois pour avoir leur retour.

M. **Marcel MIESEN** demande pourquoi avoir demandé la sortie du PCA ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que l'intention de sortie était déjà envisagée en 2006. Il y avait une vision entre Gland et Vich, de centre de grande importance, avec toutes les villas sur la route de Gland qui devaient se transformer en immeuble avec une urbanisation importante. Tout ce

projet est tombé à l'eau. Les huit autres Communes qui faisaient partie de ce PCA sont en standby. Comme il n'existe pas d'accord de convention et Vich étant une petite commune dans ce groupe avec un poids de vote restreint, Vich préférera être autonome et s'en est donc retirée.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **André JAQUET**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2023-2024.

Lecture du rapport de la commission d'urbanisme par M. **Roger BRAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2023-2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Cyrille GHISTE** demande une précision sur le préavis municipal, les deux commissions ont estimé que le montant de 5000 CHF pour lever les oppositions est jugé insuffisant. La Municipalité va-t-elle revoir ce montant ? M^{me} **Antonella SALAMIN** répond que non, le préavis est optimiste. Il sera laissé en l'état. S'il devait dépasser ce montant, un préavis sera proposé devant l'Assemblée.

Nous passons au vote.

Le Préavis n°03/2023-2024 est accepté avec 28 OUI, 0 NON, 2 abstentions

8. ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION DES FINANCES (DÉMISSION M. MEYER)

Le **Président** demande des candidats. Les volontaires ne se pressent pas, le **Président** indique que le bureau est en droit de désigner/nommer un conseiller. M. **André JAQUET** explique qu'à la commission des finances, tout fonctionne bien, que les membres ne mordent personne. Il rajoute aussi que l'élection d'une femme serait la bienvenue afin d'avoir un avis féminin dans la commission.

M^{me} **Sao DANZ** explique que la commission se réunit très souvent et demande si la charge de travail est conséquente ? M. **André JAQUET** précise que les réunions sont de 3-4 fois entre les membres et une fois avec la Municipalité avant chaque conseil.

Le **Président** explique que c'est une bonne manière de mieux connaître la situation de la Commune et d'être en contact avec la Municipalité et de comprendre les enjeux des différents dicastères.

M. **Maurice MEYER** explique qu'il y a une très bonne synergie et que les membres se complètent, chacun des membres ont des particularités à amener pour les autres.

M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que le seul problème est que l'on ne peut pas faire partie de la commission des finances et d'une autre commission thématique. Mais ceci permet une vision globale des préavis.

M. **Michel PEIRIS** précise qu'il est intéressé, mais il fait partie de la commission en matière de taxe et impôt et moyennant sa démission de la commission, il veut bien prendre la place dans la commission des finances. Sa démission sera acceptée.

M. Michel PEIRIS est élu par acclamations

9. ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ POUR L'AISE (DÉMISSION M^{ME} RUBIN)

Le **Président** demande des candidats. Les volontaires ne se pressent pas, le **Président** indique que le bureau est en droit de désigner/nommer un conseiller. M^{me} **Antonella SALAMIN** précise que l'AISE ne s'occupe pas de la pédagogie, des écoles ou des enseignants, mais uniquement des frais qui incombent aux Communes.

Le **Président** sollicite les conseillers ne faisant partie ni de commission, ni de délégation à se présenter. Personne ne se propose.

Le **Président** décide de nommer une personne sur la base des conseillers qui ne participent à aucune commission et ne sont pas encore délégué dans une autre instance intercommunale. **M. David GERVAIS KOUTANGNI** est ainsi désigné.

M. David GERVAIS KOUTANGNI est désigné et élu par acclamations

10. NOMINATION D'UNE COMMISSION DES AFFAIRES RÉGIONALES

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que c'est tout ce qui concerne Région de Nyon. Région de Nyon s'occupe du territoire SRGZA, d'environnement avec les couloirs écologique, de la mobilité, du transport etc.

Le **Président** demande des candidats.

M. Roger BRAND
M. Stéphane TOMASSO
M. Stéphane DEMUYNCK
M. Luigi LONGHI, Suppléant

Ils sont élus par applaudissements

11. LISTE DES PRÉAVIS CONNUS POUR LA SÉANCE SUIVANTE

- Budget 2024
- Fonds régional pour une mobilité collective et innovante
- Zone réservée

La création d'une zone réservée permet le blocage d'une zone pour cinq ans le temps de finaliser le PACOM et pouvoir ainsi respecter le dimensionnement de la zone à bâtir imposé par le Canton. Actuellement la Commune de Vich est en surdimensionnement.

M. Luigi LONGHI demande qu'arrivera t'il si on refuse cette zone réservée. M^{me} **Carol WUERSCH** répond que si Vich ne respecte pas les normes, le PACOM ne sera pas accepté par le Canton. Les projets de constructions actuels ont été accepté avant le surdimensionnement.

M. Anthony PINZELLI pensait que Vich n'avait plus de zones à bâtir ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique qu'il reste deux parcelles de zone à bâtir, parcelles 268 et 524.

M. **Kurt TRITTEN** demande si ces zones réservées sont de la compétence de la Confédération ou du Canton ? Il souhaiterait des explications sur la procédure ? M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que la commune doit être conforme à la loi sur l'aménagement du territoire et dans ce but, elle doit définir des zones réservées afin d'empêcher de nouvelles constructions. Selon la loi, une zone réservée est simplement bloquée pendant cinq ans sans aucune autre prise de décision. Cette attente permettra de présenter le PACOM. Les décisions arriveront dans l'intervalle de ces cinq ans. Pour cette zone réservée, il y a eu un examen préalable du Canton fait en mars, puis une mise à l'enquête de 30 jours et une opposition. Toutes les informations seront détaillées dans le futur préavis.

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique qu'il y a eu en 2019 la désaffectation partielle du cimetière. L'aménagement de la zone est resté en standby avec le COVID. Cette zone a été aménagée durant l'été.

MCH2 est le nom de la remodelisation du plan comptable pour toutes les Communes. Ce plan sera plus harmonisé, pour permettre de comparer les Communes. Toutes les Communes utiliseront ce plan comptable d'ici 2026. Un premier exercice pour Vich sera effectué en 2025. Donc en août 2024, il sera déjà au point sur le modèle pour faire le budget 2025.

M. **Jean-Claude BISSAT** concernant le bâtiment du Tilleul, suite au sondage et de la découverte d'eau, il a fallu modifier le projet de faisabilité et abandonner l'excavation du sous-sol qui devenait trop onéreuse. Ceci a entraîné un remodelage des dimensions des trois appartements, ainsi que de l'administration. La mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition. Au sujet des locataires, la conciliation avait eu lieu le 14.11.2022, ils avaient obtenu une prolongation des baux jusqu'en août 2024, trois des locataires avaient fait recours au tribunal des baux. Suite à tout ceci les trois locataires ont tous trouvé de nouveaux logements et d'ici la fin du mois d'octobre, il n'y aura plus aucun locataire. L'administration communale est encore en attente de lieux de relogement. Le permis de construire est en attente, mais en bonne voie. Le planning peut continuer avec l'appel d'offre de janvier à mars, suivront les indications sur les soumissions d'entrées, puis la validation du détail de l'offre ciblée avec le coût réel. Le travail des commissions sera entre mai et juin 2024. Le crédit d'ouvrage sera soumis au Conseil Communal du 25.06.2024 si tout va bien et le chantier est prévu pour le début de l'automne 2024.

Restauration de l'Église de Vich. La Commune a mandaté un bureau pour l'évaluation de cette restauration qui concerne le chauffage et la ventilation, les vitraux, la galerie, la boiserie etc. Pour ce monument historique, le coût de ces travaux a été estimé à deux millions de CHF. Ce préavis sera éventuellement pour 2025, pour l'instant il y a d'autres priorités. Cette restauration sera partagée avec Coinsins.

M. **Philippe MUNDLER** explique que la commune se demande toujours comment gérer les dégradations sur son territoire. Un règlement est en préparation, relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance qui sera proposé devant le Conseil.

M. **Richard STOECKLIN** projet d'interconnexion des réseaux d'eau avec Gland. Ce projet « avance aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire ». Il avait présenté cette initiative en septembre 2020. Le rapport du Canton avait mis en lumière l'obsolescence du réseau de Serrau. La Commune devait décider de le rénover ou non, la Commune a décidé de

ne pas prévoir de rénovation mais plutôt de se raccorder sur le secteur de Gland, projet initialement prévu en 2020. La décision avait été de démarrer une étude de faisabilité avec l'objectif de présenter au Conseil Communal un préavis pour un Q2 en 2023. Le préavis n'est pas prêt pour l'instant.

Une étude de faisabilité ainsi qu'un projet conceptuel ont été fait par le bureau d'Ingénieurs Herter & Wiessmann mandaté par la Municipalité et après plusieurs itérations, ils ont été présentés à la Commune de Gland en mars 2022, qui l'a approuvé sur le principe. Depuis, les discussions sont plus politiques afin de définir les clauses administratives et juridiques qui géreront les aspects de gouvernance de cet accord entre nos deux Communes. Avec le support de notre avocat, la Commune a envoyé en mai 2023 une dernière proposition de contrat de droit administratif (forme juridique qui gère ce type d'accord) et une dernière réunion avec Gland a eu lieu en présence de leur avocat le 6 octobre (la semaine dernière) afin d'écouter leurs remarques et propositions. La Municipalité fut insatisfaite par la préparation de la commune de Gland pour cette séance. Gland a listé un certain nombre de points, principalement opérationnels, qu'ils désirent voir mieux abordés dans le contrat de droit administratif. La prochaine étape, les avocats ont pris connaissance de ces points et vont travailler ensemble pour regarder comment les intégrer juridiquement et refaire une proposition de contrat de droit administratif.

M^{me} **Nathalie STREIT** demande si la qualité de l'eau de Vich changera ? M. **Richard STOECKLIN** explique que c'est déjà un mélange avec de l'eau du lac et de l'eau de source. M. **Jean-Pierre SUTTER** en tant que fontainier, indique que le tirage est des fois de 600-700 litres minutes donc c'est obligé de prendre de l'eau ailleurs. Avec la SAPAN le contrôle sera encore plus fréquent sur la qualité de l'eau.

M. **Richard STOECKLIN** continue avec le bilan caniculaire pour l'eau :

Avec un épisode caniculaire dès juillet, notre situation au niveau de notre réseau d'eau potable est restée saine et n'a pas demandé de mesures particulières en termes de restriction d'eau. Le niveau critique de nos nappes phréatiques est resté sous contrôle grâce à la vigilance de notre fontainier et des prélèvements ponctuels à la SAPAN (eau du lac) durant les périodes de forte consommation ont été effectués, afin de soulager nos nappes. La situation est parfaitement sous contrôle.

Déchets : collecte du Sagex

Jusqu'à présent, le Sagex n'avait pas une filière claire de recyclage et de ce fait allait dans les encombrants, il était toléré et tout simplement brûlé. Cependant la situation n'était pas idéale, car bien que très léger et ne générant pas de fortes charges au poids, il remplit très vite nos bennes ce qui augmente le nombre de transports qui eux nous coûtent chers. Depuis quelques temps, il existe de vraies filières de recyclage du Sagex, dans nos régions, qui est presque intégralement recyclé (fabrication de panneaux d'isolation et de matériaux pour la construction) ce qui permet de réaliser des économies en coûts et en énergie. Il a donc été décidé d'introduire la collecte du Sagex dans notre déchetterie et nous verrons apparaître ces prochaines semaines, un nouveau container pour la collecte de ces matériaux.

M^{me} **Carol WUERSCH** indique que le giratoire de la Bichette est repartit dans son futur projet. Sur Vich le giratoire sera agrandi avec des doubles voies.

Liaison mobilité douce en 2023, le Canton a mis une stratégie cantonale de promotion du vélo en 2035, il veut mettre le plus possible de zones à vélos sécurisées. Ceci concerne la descente des villages du haut qui traversent Vich pour rejoindre la gare de Gland. Il faudra trouver un projet pour ce passage des vélos, éventuellement une passerelle au-dessus de l'autoroute sera prévue, ou trouver un autre projet pour ceci, car malgré le réaménagement du giratoire de la Bichette, la situation n'est pas optimum pour les vélos et restera dangereuse.

Bornes électriques : A la fin du mois, deux bornes de recharge pour les véhicules électriques seront installées proche de la voirie. Maximum de la recharge sur 4 heures.

13. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** annonce :

- Deux démissions M^{me} **Coralie RUBIN** et M^{me} **Laura JACOT**.
- Les élections complémentaires communales n'auront lieu qu'en mars 2024. Nous recherchons trois conseillers et 12 suppléants. Il faut continuer à communiquer et être ambassadeur.
- Concernant le futur préavis pour la modification du bâtiment des Pralies, pour la présentation de ce préavis, le conseil a la possibilité de faire venir des experts afin de pouvoir leur poser des questions. Le **Président** demande aux conseillers s'il est souhaitable de faire venir les experts ou s'il est préférable de se baser uniquement sur les explications des commissions et du préavis municipal. La question est posée car lors d'un dernier conseil avec un expert, le déroulement de la séance ne s'était idéalement pas bien passé et des conseillers se sont plaints de la venue d'un expert biaisé en faveur du préavis. M. **Luigi LONGHI** rebondit et explique que la partie technique était trop ciblée et pas assez neutre la dernière fois. Mais si les explications sont techniques et restent neutres, cela peut être intéressant.

Le **Président** précise qu'il y aura la directrice de l'UAPE et l'expert. M. **Jean-Pierre SUTTER** explique que la commission d'urbanisme travaillera sur le PACOM et sur le bâtiment et il serait bien que les experts soient conviés avec le travail en amont et non en séance de conseil. M. **Luigi LONGHI** explique que la dernière fois l'expert est reparti vexé. Ce n'est pas ce que l'on attend d'une personne à qui l'on va confier l'argent de la Commune pour un projet. Il aurait dû être beaucoup plus impartial lors de ses réponses devant le Conseil Communal. M. **Cyrille GHISTE** souhaiterait que le rôle de l'expert, reste un rôle d'expert technique. La directrice de l'UAPE et l'expert s'ils sont briefés en avance sur leur rôle seront intéressants lors du Conseil Communal de mars.

M. **Marcel MIESEN** pense que la commission des bâtiments sera informée des éléments des détails techniques, donc l'expert n'est pas nécessaire en séance de Conseil Communal. M. **Claudio GRECO** écouterait les experts lors de son travail en amont dans la commission des bâtiments. Ceci n'empêche pas d'avoir la présence des experts lors du Conseil Communal, afin de répondre aux éventuelles questions des conseillers.

Le **Président** demande le vote.

Pour la venue des experts en séance de mars 2024 - 24 OUI , 5 NON, 1 Abs. C'est accepté
--

Le **Président** indique :

- En accord avec la Municipalité le bureau va se munir d'un scanner pour aider lors du prochain dépouillement des élections fédérales le dimanche 22 octobre.

-Le tableau des vacances est à remettre avant le 1^{er} décembre à la secrétaire et au plus tard lors du conseil du 5 décembre sous forme d'original signé.

14. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M^{me} **Nathalie STREIT** informe que les Vichamines organise une soirée de théâtre nommée « vendredi 13 » qui sera le samedi 25 novembre.

M. **Cyrille GHISTE** a une question pour les délégués de l'AISE. Concernant la pause déjeuner à Begnins, une problématique du recadrage des enfants par certains des accompagnants, qui ont induit des vomissements, des peurs et des angoisses aux enfants. Comment peut-on remédier à une telle situation considérant qu'il s'agit d'enfants de 1P à 4P ? M^{me} **Antonella SALAMIN** se renseignera.

M^{me} **Sao DANZ** indique que les enfants n'ont pas de lieu pour se détendre un moment en dehors des tables quand il pleut. Pour rejoindre M. **Cyrille GHISTE** elle a également plusieurs mères qui se sont plaintes de cet accompagnant, apparemment cela dure depuis plus de cinq ans et cette personne est toujours en place. M^{me} **Antonella SALAMIN** se renseignera.

M. **Luigi LONGHI** demande quand est-ce que la route de Begnins sera terminée ? Il faut un 4x4 pour la traverser en ce moment ! Les dépassements de délai seront-ils facturés ? Ces travaux n'ont pas diminué la circulation dans Vich, seulement un peu pour ceux qui remonte. M^{me} **Carol WUERSCH** indique que les travaux seront finis théoriquement d'ici fin 2023. C'est le Canton qui gère et il ne devrait pas y avoir de dépassement de délai.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le **Président** clôt la séance à 22h05.

Au nom du Conseil Communal

Le Président
M. Christian BRONSIL



La Secrétaire
Valérie ZEENDER

